

# Actualité

Le Châtillonnais et l'Auxois  
24, rue Maréchal de Lattre de Tassigny  
BP 90037 - 21401 Châtillon-sur-Seine Cedex  
Tél. 03 80 91 08 65 - Fax 03 80 81 54 20  
Mail : pao@lechatillonnais.fr

Nous  
contacter...

## Une 34<sup>ème</sup> liste aux Européennes

Une 34<sup>ème</sup> liste de candidats pour les élections Européennes du dimanche 26 mai a été validée. Baptisée « Une Europe au service des peuples », issue de l'Union des Démocrates Musulmans Français, sa tête de liste est Nagib Azergui.

## Demander sa retraite en ligne

Un service de demande de retraite en ligne, commun à tous les régimes, est disponible. Ce service permet aux assurés de demander leur retraite en une seule fois à l'ensemble de leurs régimes, de base et complémentaire. Il est accessible depuis un espace personnel et sécurisé sur [assurancesretraite.fr](http://assurancesretraite.fr). Pour les futurs retraités de Bourgogne Franche-Comté, effectuer une demande de retraite représente une étape importante qu'il convient d'anticiper et qui peut s'avérer complexe. Ce service en ligne « Demander ma retraite » permet de simplifier les démarches : une seule et unique demande, personnalisée et pré-remplie, pour l'ensemble des régimes de base et complémentaires. Il garantit ainsi aux assurés de faire valoir leurs droits sans risque d'en oublier puisque les régimes auxquels ils ont cotisé leur sont automatiquement proposés lors de la demande en ligne. FranceConnect, l'accès universel aux administrations en ligne, assure une connexion sécurisée au service. Une fois la demande réalisée, elle est examinée par un conseiller au sein de chacun des régimes qui veille à l'attribution des droits et peut recontacter l'assuré en cas de besoin. Pour le futur retraité, il est possible de suivre en ligne l'avancement d'une demande à tout moment, depuis le service en ligne « Suivre ma demande en cours ». Ce service s'inscrit dans une démarche de simplification de la retraite pour les assurés. La demande de retraite en ligne commune à tous les régimes vient s'ajouter aux services déjà existants : le relevé de carrière, l'estimation du montant de la retraite, la calculatrice d'âge de départ à la retraite... Il faut savoir qu'une demande de retraite doit être déposée six à quatre mois avant la date de départ souhaitée. Pour les autres régimes, ce délai peut être différent. Il faut se renseigner auprès d'eux.

## Les stages de Villages anciens, Villages d'avenir

22 et 23 juin à Vaugimois (Villaines-en-Duesmois) : badigeon à la chaux.  
20 et 21 juillet à Baigneux-les-Juifs : construire un mur maçonné à la chaux.  
3 et 4 août à Massingy : restauration d'une maison ancienne.  
24 et 25 août à Grignon : isolation en béton de chanvre.  
7 et 8 septembre à Baigneux-les-Juifs : restauration d'un mur en pierre sèche.  
Ces stages sont ouverts à tous ; il faut seulement être adhérent (coût de l'adhésion 20€ ; couple 25€ ; jeune 10€) Participation aux frais : 45€ par stage ; jeune 25€. Renseignements et inscriptions chez Jean-Marie Lagadec au 03 80 81 91 07 ou 06 07 06 68 01 ou [jm-flagadec@laposte.net](mailto:jm-flagadec@laposte.net).

# La victoire du Moulin du Bœuf !

Devant le Conseil d'État, les propriétaires Gilles Bouqueton et Marie-Anne Portier ont enfin obtenu le droit d'utiliser l'énergie de la rivière.

En 2013, l'incompréhension régnait lorsque la préfecture de la Côte-d'Or avait décidé de casser le droit d'eau du Moulin du Bœuf à Belenod-sur-Seine et d'empêcher ses propriétaires, Gilles Bouqueton et Marie-Anne Portier, d'installer une roue pour exploiter l'énergie de la rivière. Le moulin est hors réseau EDF et ses propriétaires l'avaient acquis dans une perspective écologique d'autoconsommation énergétique avec des ressources locales. Des réunions de concertation avec les représentants de la DDT et de l'Onema (aujourd'hui AFB) n'avaient rien donné.

« En pleine période de classement des rivières (la Seine amont est liste 1 et liste 2 de continuité dite écologique), alors que la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère instruisait ses agents de la nécessité de détruire le maximum de moulins et d'étangs, le site du Bœuf devenait le symbole des premiers dérapages de la continuité écologique dans un sens excessivement tracassier, voire punitif et répressif », expliquent les responsables de l'association Hydraulicois. Mais Gilles Bouqueton et Marie-Anne Portier n'entendaient pas s'en laisser compter. Ils ont confié à Maître Jean François Remy le soin de défendre leur cas devant les tribunaux et cours.

Près de six ans plus tard, dans sa lecture du 11 avril 2019 (arrêté n°414211), le Conseil d'État a donné raison aux propriétaires contre le ministère de l'écologie : il a cassé l'arrêté du 4 juillet 2017 de la cour administrative d'appel de Lyon, qui avait validé l'annulation du droit d'eau.

Aujourd'hui, après 8 ans de lutte dont 6 devant les tribunaux, le Moulin du Bœuf vient de gagner. Le conseil d'État reconnaît au passage l'hydro-électricité des moulins comme cause d'intérêt général pour la gestion équilibrée et durable de l'eau. « Le Moulin du Bœuf a été l'une des toutes premières causes de nos



Gilles Bouqueton avec Christian Jacquemin et François Blanchot de l'ARPHOC.

deux associations Hydraulicois et Arphoc. La lutte paie » cosignent Christian Jacquemin, président de l'ARPHOC (Association des riverains et propriétaires d'ouvrages hydrauliques du Châtillonnais), et Charles Champetier, président d'Hydraulicois, dans un communiqué commun qui a aussi pour but d'attirer l'attention « sur la place importante que prennent les questions énergie-climat aujourd'hui : penser à développer un projet énergétique, même modeste, est un atout pour conserver le patrimoine meunier et pour éviter parfois d'autres dépenses non prioritaires (de type continuité écologique disproportionnée) ». L'avocat Maître Jean François Remy explique en outre : « au-delà du seul cas du Moulin du Bœuf par ailleurs, cette décision est intéressante à plusieurs titres au strict plan juridique, en ce qu'elle confirme que : la valorisation de la ressource en eau pour la production d'énergie renouvelable doit être prise en compte par l'administration, qui ne peut abroger une autorisation en ne tenant compte que des seuls aspects environnementaux, ceci conformément au principe de gestion équilibrée de la ressource en eau et que l'état d'abandon ou l'absence d'entretien d'un ouvrage doivent s'apprécier, conformément aux

règles de plein contentieux, à la date à laquelle le juge statue ». De son côté, le propriétaire Gilles Bouqueton souhaite que « cette victoire ouvre aussi l'horizon plus localement sur le paysage des autres moulins implantés sur la Seine dans le Châtillonnais dont l'objectif est identique : survivre et produire de l'électricité. L'établissement de ces moulins est déjà l'objet d'un vif soutien local qui sera amplifié par la décision du Conseil d'État ».

Les chercheurs estiment que 25.000 moulins à eau peuvent être relancés sur le territoire français, qui a le plus gros potentiel de l'Union Européenne. Les moulins et autres petits ouvrages anciens en place pourraient produire 4 TWh par an, l'équivalent de la consommation électrique hors chauffage d'un million de foyers. « La petite hydro-électricité par relance des sites existants présente un bilan écologique remarquable : meilleur bilan carbone de toutes les énergies, excellent taux de retour énergétique, peu d'usage de matières premières, pas de créations de nouveaux impacts sur les milieux et les riverains, préservation et gestion de plans d'eau, canaux, zones humides » argumentent les associations.

NOTRE CORRESPONDANTE  
PASCALINE KROMICHÉF



## MON CEIL

## Dix ans, et maintenant ?

Par David VERMASSEN,  
rédacteur en chef.

Installé depuis 1950 dans la Maison Philandrier, où se trouve aujourd'hui l'office de tourisme, le musée du Pays Châtillonnais-Trésor de Vix déménageait en mai 2009 vers le site de l'abbaye Notre-Dame. Passant de 400 à 2000 m<sup>2</sup> et visible sur trois niveaux, ses collections (plus de 80.000 objets) étant exposées dans un lieu à la hauteur de leur richesse. Pour son premier week-end d'ouverture début juillet 2009, plus de 4.400 personnes le découvraient. En mai 2010, le 30.000<sup>ème</sup> visiteur était enregistré.

Au fil des années, il accueille « en moyenne 21.500 visiteurs par an dont 20 % d'étrangers et 40 % de Côte-d'Or » pour les visiteurs français « chiffre la communauté de communes ». Établissement patrimonial reconnu pour sa valeur historique, le musée invite à découvrir l'histoire d'une région au passé très riche où toutes les périodes ont laissé une trace profonde : préface le président Jérémie Brigand dans le programme 2019 de sa saison culturelle où il est annoncé le dixième anniversaire du déménagement avec des animations « inédites et spectaculaires » ce samedi 18 mai. Bon, il n'y aura pas de gâteau, ni de bougies à souffler. Mais un spectacle feu et lumière à la tombée de la nuit. Dix ans, et maintenant ?

Si la fréquentation est stable, grâce aux expositions temporaires et aux événements culturels organisés de janvier à décembre. Si la prochaine réouverture de la tombe princière de Vix va obligatoirement lui apporter un nouveau regard. Si les habitants et les élus sont majoritairement fiers d'avoir ce joyau chez eux. Si... stop !

Avec des si, vous connaissez la suite.

Dorénavant, tout en restant solide sur ses bases avec l'aura de son Vase, « notre » musée doit aussi se réinventer pour attirer encore plus de monde. C'est LE défi d'avenir pour la prochaine décennie.

À bon entendeur...

**L'AFFICHE** Cinéma LE SELECT

Du 17 au 21 mai...

"El reino", "Mais vous êtes fous", "Blanche comme neige", "Amir et Mina, les aventures du tapis volant" et "Shazam"

	El reino (en VOST)	Mais vous êtes fous	Blanche comme neige	Amir et Mina	Shazam
Vendredi	20h30 s.2	20h30 s.1			
Samedi		20h30 s.1	20h30 s.2	15h s.2	15h s.1
Dimanche	17h30 s.2		17h30 s.1	14h30 s.1	14h30 s.2
Mardi		20h30 s.2	20h30 s.1		

Le 22 mai...

"Victor et Célia", "L'adieu à la nuit", "Avengers Endgame" et "L'incroyable aventure de Bella"

	Victor et Célia	L'adieu à la nuit	Avengers Endgame	L'incroyable aventure de Bella
Mercredi	14h30 s.2	17h30 s.2	17h30 s.1	14h30 s.1

46 rue Mal de Lattre  
Châtillon-sur-Seine • 03 80 81 84 21

Fermeture  
lundi et jeudi

## CLIN D'ŒIL

## Une pensée du Loufiat...



GUINOT INSTITUT PARIS

Réduction visible des rondeurs et de l'apparence de la cellulite

Aide à la fonte des graisses pour mincir

Soin manuel indolore

Tarif :  
1 séance 1h à 70€  
Cure 6 soins + 1 offerte à 420€  
Cure 10 soins + 2 offerts à 700€

SLIM LOGIC  
LA LOGIQUE MINCEUR  
ANTI-GRAISSE  
ANTI-EAU

Julie à L'Instant Beauté  
2 RUE DU MARÉCHAL DE LATTRE DE TASSIGNY  
CHÂTILLON-SUR-SEINE 03.80.91.38.12

DIGILÉGALES

VOTRE ANNONCE LÉGALE, PARTOUT EN FRANCE, EN 3 CLICS

En 3 clics, publiez vos annonces légales en Côte-d'Or et partout en France avec devis et attestation de parution immédiats !

[www.digilegales.fr](http://www.digilegales.fr)

Votre hebdo au format numérique sur [www.lechatillonnaisetauxois.fr](http://www.lechatillonnaisetauxois.fr)